



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 mars 2026

À 20H00

Sont présents : Jacques ARLÈS, Rose-Marie ANDREO, Nicolas BONAMI, Annabelle BONNEFIS, Jean-Claude BUSCAYLET, Audrey CABROLIE, Arnaud DELTOUR, Frédérique JEANJEAN, Antoine GUTTIEREZ, Laurence LOURS, Frédéric HERBAUT, Isabelle TINARRAGE, Alain LADAME, Adeline VERNHET, Emmanuel ROUQUETTE.

Absent(e)s :

Présence : Dorothee BAILLEUX

Monsieur le Maire sortant Jacques ARLÈS ouvre à 20h00 la séance d'installation du nouveau conseil municipal élu le dimanche 15 mars 2026. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus ainsi qu'au public dans la salle. Il propose de nommer comme secrétaire de séance Alain LADAME (**15 POUR**). Afin de procéder au vote prévu lors de la séance il est demandé au conseil municipal de nommer deux assesseurs (la plus âgée et la plus jeune). Madame ANDREO et Madame VERNHET sont proposées (**15 POUR**).

1 – ÉLECTION DU MAIRE :

Monsieur Jacques ARLÈS se propose comme candidat au poste de maire.

L'élection se déroule à bulletin secret. Après dépouillement des votes **1 blanc et 14 POUR**. Monsieur Jacques ARLÈS est élu maire de Saint-Rome-de-Tarn.

Après la remise de l'écharpe tricolore de 1^{er} magistrat, il remercie l'ensemble des élus pour leur confiance ainsi que l'ensemble de la population pour le vote de dimanche dernier.

Il tient à remercier également le personnel communal dans son ensemble ainsi que les anciens élus ayant largement participé lors des derniers mandats.

Il souhaite que ce mandat se déroule dans la sérénité et l'ambiance habituelle.

2- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le maire propose au conseil municipal la nomination de trois adjoints **15 POUR**.

3- NOMINATION ET ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- Monsieur HERBAUT Frédéric, 1^{er} Adjoint en charge du patrimoine, de la culture, du personnel technique, de l'urbanisme et de l'environnement.
- Madame Frédérique JEANJEAN, 2^{ème} Adjointe en charge de l'école, de la petite enfance, de la conception du journal municipal, des festivités, du social et du point infos seniors.
- Monsieur Alain LADAME, 3^{ème} Adjoint en charge de l'administration générale (personnel), des associations, de la gestion des bâtiments communaux et des logements, de la gestion et des attributions des prêts de salles et des énergies.

Le vote se déroule à bulletin secret et à liste entière.

Les trois adjoints sont élus par **15 POUR**.

4-NOMINATION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire propose de nommer trois conseillers délégués.

- Monsieur BUSCAYLET Jean-Claude en charge des finances, des relations avec la DGFIP, des assurances, du suivi de subventions et de la communication.
- Monsieur GUTIERREZ Antoine en charge du suivi des travaux et des marchés publics.
- Monsieur BONAMI Nicolas en charge du petit patrimoine, des chemins, du tourisme local et du sport.

15 POUR.

5- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire donne au Conseil municipal l'information sur les 14 points importants de la Charte.

Monsieur Alain LADAME distribue à l'ensemble du conseil municipal l'intégralité de la Charte.

6- DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Monsieur le Maire Mr le Maire donne connaissance des 29 délégations que le conseil peut donner au Maire

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal approuve et donne délégation au Maire pour ces 29 points.

15 POUR.

7-DÉLIBÉRATION FIXANT LES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS.

Le Conseil Municipal doit fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Maire : 32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

1er Adjoint : 11.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

2ème Adjoint : 11.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

3ème Adjoint : 11.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la Valeur du point de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de la Commune.

Les nouveaux taux seront appliqués à compter du 20 mars 2026.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les indemnités, **15 voix POUR.**

8-DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX ORGANISMES.

SIVOM : Monsieur ARLÈS et Madame LOURS **et suppléants Monsieur HERBAUT et Monsieur GUTIERREZ**

AVEYRON INGÉNIERIE : Monsieur ARLÈS et suppléant Monsieur GUTIERREZ

EPHAD Saint-Rome-de-Tarn : Monsieur ARLÈS, Madame LOURS et Monsieur LADAME / suppléantes Madame JEANJEAN et Madame ANDREO.

SIEDA : Monsieur ARLÈS / suppléant Monsieur GUTIERREZ

SMELS : Monsieur ARLÈS **et suppléant Monsieur GUTIERREZ**

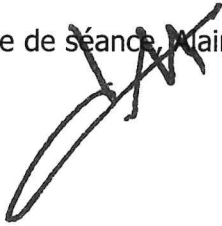
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Messieurs ARLÈS, HERBAUT, LADAME et BUSCAYLET.

15 POUR.

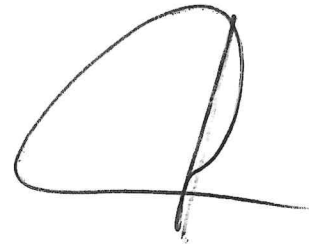
Pas de questions diverses.

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance, Alain LADAME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ALAIN LADAME', written over the printed name.

Le Maire, Jacques ARLÈS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JACQUES ARLÈS', written over the printed name.